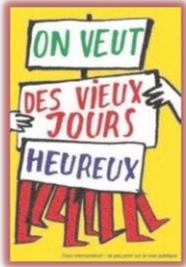


Éditorial

La lutte est loin d'être finie...



Macron n'a pas voulu retirer la loi de réforme des retraites malgré la mobilisation de son peuple. Le Gouvernement a utilisé toutes les ficelles parlementaires pour empêcher tout débat à l'Assemblée nationale. Doit-on abandonner la lutte, doit-on remettre l'esprit de résistance qui a animé les 14 manifestations de protestation ? Doit-on rompre avec ce contrat intergénérationnel qui a vu se mêler dans les cortèges les visages de plusieurs générations ?

... le nombre est notre force

C'est loin d'être terminé car la CGT va utiliser tous les leviers pour continuer à dénoncer cette réforme et empêcher son application. De nouvelles propositions de référendum d'initiative partagée seront déposées. La CGT contestera les décrets de cette réforme injuste et des propositions de loi seront soumises à l'Assemblée pour qu'enfin les parlementaires puissent se prononcer contre. Sophie Binet, nouvelle secrétaire générale de la CGT tire les leçons de la mobilisation contre la réforme des retraites. « On n'a pas de revanche à prendre sur le gouvernement mais pour tourner la page de cette réforme des retraites catastrophiques, il faut organiser un référendum sur les retraites », a-t-elle insisté sur le plateau de France 2.

Nous avons semé de précieuses graines pour l'avenir, à nous de les faire germer.

Au sujet de la convention sociale sur les salaires, souhaitée par Emmanuel Macron, la Secrétaire générale de la CGT a insisté pour que, les salaires comme les rémunérations des fonctionnaires soient indexés sur les prix. C'est ce qui amènera la CGT des ministères sociaux a demandé l'application de la GIPA aux primes (IFSE) dont le barème date de 2016. Contraint par le niveau de l'inflation très élevé à 5,1 % en mai, mais aussi par la situation d'écrasement des grilles, le ministre de la Fonction publique a annoncé le 12 juin des mesures pour 2023 et 2024 (+ 1,5 % à la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2023, + 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 sur toute la grille et toutes les catégories, une prime dite de « pouvoir d'achat »). Ces mesures qui ont fait l'objet d'une présentation malhonnête du Gouvernement sont loin de répondre aux revendications salariales et aux pertes déjà subies depuis la décision du gel du point d'indice en 2011. Pour l'heure la CGT continue d'exiger l'augmentation significative de la valeur du point d'indice, l'amélioration des carrières basées sur la reconnaissance des qualifications et de l'ancienneté, l'égalité salariale et professionnelle, des mesures pour les contractuels et pensionnés/retraités. La CGT poursuivra le travail engagé avec les autres organisations syndicales de la Fonction publique pour exiger l'ouverture d'un véritable processus de négociation qui permette de définir et de mettre en œuvre les dispositifs de rémunération et de déroulement de carrière indispensable, avec l'objectif de rendre de l'attractivité à la FP. Une telle démarche s'inscrit aussi dans la poursuite de la bataille sur les retraites dès lors que l'augmentation des traitements et des salaires, l'égalité salariale et plus largement professionnelle, participent au financement des régimes de retraite.

Travailler moins pour travailler toutes et tous.

Le sens de l'Histoire, c'est de travailler moins longtemps. C'est de permettre à toutes et tous de travailler en créant les emplois nécessaires à la satisfaction des besoins et correctement rémunérés. C'est aussi révolutionner la manière de travailler, de se déplacer, de produire, de consommer pour répondre à la mise en œuvre d'une nouvelle logique de développement respectueuse de la vie sur Terre.

Sommaire :

*La voie de son maître !
Des facilités douces-amères
« Les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés ! »
Les idées fixes de la CGT
La CGT a saisi l'autorité de la statistique publique
Pourquoi adhérer à la CGT devient une évidence ?
Les rencontres de la CGT
Le Quiet-Quitting, est-ce la dernière alternative pour revendiquer ?
Trop de plastique : un appel à la responsabilité environnementale
De la décence commune et de l'éthique dans la vie publique sinon extrême droite au pouvoir en 2027*

La voie de son maître !

MALAKOFF ne se sera pas simplement un déménagement de plus. Le secrétaire général des ministères sociaux a commencé son travail de service après-vente, avec plaquette en papier gaufré. Mais la Direction de l'Immobilier de l'Etat a déjà donné le cap. Celui « *D'optimiser le ratio d'occupation du bâtiment TODS en recourant aux nouveaux espaces de travail afin de diminuer, voire de supprimer la surface du 1^{er} site locatif, et afin de favoriser l'appropriation par les agents de ces nouvelles organisations fonctionnelles pour faciliter leur future réintégration dans le site de MALAKOFF* ». Ce que les ministres de la santé et de l'autonomie n'ont pas tardé à appliquer dans nos ministères sociaux. Réorganisation de la DRH et de la DFAS, l'annonce, par voie de presse, de la « réorganisation » de la DGOS, création d'une nouvelle direction de la prévention et de la gestion du risque (la rapporteuse est déjà repartie comme patronne d'une ARS), et enfin le serpent des mers le rapport RICORDEAU.

L'administration doit écouter en boucle une chanson



ancienne de Polnareff « la poupée qui fait non ». C'est sa manière de concevoir la négociation sociale. Elle a en effet choisi de ne rien répondre aux demandes des agents et des organisations

syndicales. Il n'y a plus d'abonnés au numéro que vous avez demandé. On ne répond souvent pas aux demandes individuelles des agents qui ont des problèmes, on occulte les situations difficiles. C'est l'OMERTA. Nous avons sélectionné un petit nombre de non-réponse de l'administration et vous jugerez vous-même de l'importance de celles-ci. **Quelques exemples de silence-radio soumis à votre perspicacité :**

Silence radio sur les conclusions de la mission RICORDEAU, black-out sur le rapport IGAS relatif à la prévention des risques psychosociaux dans les ministères du même nom, omerta sur les délégations d'enquête à la DGCS et à la DICOM. Bataille picrocholine pour obtenir le nombre de postes offerts à promotion, pas plus de réponse à notre demande d'informations sur la répartition de l'IFSE et CIA par corps et par grade, rien de concret sur le service de médecine du travail, rien à négocier pour les agents contractuels de l'Etat, rien à négocier sur la protection sociale de plus que l'accord national, toujours pas de motivation des promotions, pas d'explication sur le montant des CIA, pas de réponses la plupart du temps sur les candidatures envoyées par les agents, rien sur Popote, rien sur les écarts de températures dans les bureaux. RIEN Le mur du silence !

NB [Au moment de publier cet article, la DRH nous informe que certains sujets sont à l'ordre du jour du prochain CSA] 

Des facilités douces-amères

Ou l'ambivalence de la bienveillance

« Il convient de préciser que si de telles facilités sont accordées, elles peuvent faire l'objet d'une récupération en heures, sur décision du supérieur hiérarchique concerné » C. G-H

Cette citation signée de la DRH est issue de la traditionnelle note relative aux facilités horaires de la rentrée scolaire 2023, accordées aux agent.es d'administration centrale. Cette décision malaisée interroge la considération de son auteure, pour la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Rappelons que la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle est un critère de la politique des ressources humaines des Ministères sociaux en matière de lutte contre les discriminations. Comment l'âpreté de cette mesure peut-elle se comprendre face au discours bienveillant du nouveau Ministre de la Santé et de la Prévention ? « [...] je n'aurai de cesse de mentionner, combien l'extraordinaire mobilisation des agents de ce ministère a été indispensable pour faire tenir notre système de santé. » A. Rousseau

Notons l'assourdissante absence d'un cadre réglementaire entourant la dite « récupération en heures » pourtant susceptible de nourrir l'arbitraire de certains « supérieurs hiérarchiques ». 1902

« Les cordonniers sont toujours les plus mal chaussés ! »

La CGT est extrêmement inquiète sur le maintien d'un service médical de prévention au sein des ministères sociaux.

La pétition intersyndicale « contre l'externalisation » a été remise au grand Vizir. Plus de 600 signataires pour réclamer le recrutement de 2 médecins, le remplacement de la gynécologue, des infirmières et des personnels administratifs. NADA... ! Monsieur le Ministre, plutôt que de nous bercer par l'idéalisme des mots, retrouver le matérialisme de votre jeunesse ! Agissez pour vos agents ! 1902

Les idées fixes de la CGT



Indemnitaires et contractuels

Le nouveau secrétaire général des ministères sociaux ne changera pas la donne. Il est là pour appliquer le programme. L'intersyndicale

réunissant les syndicats CGT, CFDT,

FO et UNSA ont cependant réussi à lui arracher l'idée de négocier autour « d'un agenda social ». Nous verrons ! Le SMAS-CGT ne désire pas en arriver à « gérer ses émotions » et elle veut demeurer « monomaniacque ». **Ces deux préoccupations : l'indemnitaires en y incluant les catégories C et la négociation d'un cadre d'emploi unique pour les agents contractuels publics.** La négociation collective, introduite en 2021 dans la fonction publique, implique que les organisations représentatives négocient sur des champs relevant de la responsabilité des ministres. Sur « l'indemnitaires » nous lançons un appel aux « coordinations » pour qu'elles se rapprochent de l'intersyndicale pour faire valoir leurs revendications dans la négociation !

LDG promotions : Encore une année de perdu....

Nous ne dénoncerons jamais assez la volonté du Gouvernement en place de mettre sous coupe réglée les agents de la fonction publique de l'Etat en supprimant la compétence des CAP en matière de promotion. Depuis 3 ans, la DRH ministérielle a choisi de faire cela en catimini pour laisser les mains libres aux directions. Nous demandons, comme cela est d'ailleurs prévu réglementairement le bilan 2022 des lignes directrices de gestion des promotions qui aurait dû intervenir au printemps 2022 avant le démarrage de la campagne 2023. Deux prochaines réunions sont programmées à ce sujet.

Sur la méthode : Pas de réponse sur la liste des agents promus, transmission tardive, sans utiliser les critères définis dans les lignes de gestion des candidatures retenues par les directions, pas de lien explicite entre évaluation et promotion, pas de listes des agents ayant rang de priorité pour l'année prochaine.

Sur le fond : La CGT s'est toujours insurgée contre la faiblesse du nombre de promotions et contre le blocage des carrières. Il faut attendre 21 ans pour que les agents de C passent en B et encore pas tous. La CGT défend aussi l'idée que **l'ancienneté dans un poste**, au moment où les managers se plaignent d'un fort turn-

over est la garantie de préserver les compétences nécessaires. Elle doit donc être prise en compte pour la promotion.

Les agents en recherche d'affectation :

Lors du CSA-AC du 25 mai 2023 le SMAT-CGT a réitéré, pour la énième fois, sa demande pour la création d'un groupe de travail sur le thème des agents en recherche d'affectation. Il est grand temps de créer un document de référence pour les agents sans affectation, en mission ou non, afin qu'ils ne soient pas oubliés et ne soient plus traités différemment des autres agents de notre ministère notamment au niveau des congés, des avancements... Il ne faut pas les oublier pour renforcer les équipes des directions plutôt que de faire appel à des agents extérieurs, nous ne cesserons pas de le répéter à la DRH. Les organisations syndicales devraient avoir connaissance du nombre exact d'agents en recherche d'affectation, il serait nécessaire de pouvoir obtenir des comparatifs des deux dernières années. Ces agents ne sont pas des cas sociaux, leur situation fait souvent suite à des réorganisations ou des suppressions de poste, ils sont de toutes catégories. Le projet présenté par la DRH sur les règles de gestion du RIFSEEP prévoit la baisse de l'IFSE d'un agent non-affecté au bout d'un an. [La CGT](#)

La CGT a saisi l'autorité de la statistique publique

La CGT a adressé un courrier officiel à nos autorités (autorité de la statistique publique, comité de déontologie du ministère, médiateur de l'INSEE) pour signaler des cas préoccupants de censure qui ont émergé ces derniers temps au sein de la Dares. La CGT a été conviée à une audition de l'Autorité de la statistique publique, pour discuter en détail des cas de censure que nous avons signalés, vendredi 8 septembre. Cette audition est une occasion importante pour présenter les éléments qui justifient nos inquiétudes. De plus, nous tenons à souligner que ce sujet a suscité l'intérêt des médias. Plusieurs articles ont été publiés, mettant en lumière les enjeux que nous avons soulevés. Vous trouverez sur le site du SMAT-CGT les articles pour votre complète information. [FOCL](#)

Pourquoi adhérer à la CGT devient une évidence ?



La constitution d'un front syndical a sans doute réhabilité l'action collective comme le meilleur moyen d'expression des revendications sociales. Le nombre d'adhésion a augmenté pour tous les syndicats. Pour renforcer toutes les luttes qui nous attendent contre un Gouvernement qui veut démolir la fonction publique et son statut, diminuer les promotions, ne pas augmenter les rémunérations à hauteur de l'inflation, la CGT doit être encore plus représentative. Pas d'en haut, mais plutôt dans les services, au plus près du travail, pour discuter avec les agents au sein des directions.

Il nous faut recréer un rapport de force plus favorable. L'administration actuelle ne lâchera rien si rien ne se passe sur le plan collectif. Un syndicat est d'autant plus fort qu'il a des militants dans les directions et les services.

Adhérer à un syndicat comme la CGT, c'est vrai, ce n'est pas évident !

Paroles d'agents :

« Je suis avec vous, mais je ne veux pas que mon supérieur le sache », (élaboration des listes de la CGT pour les élections professionnelles de 2022). « Je ne peux pas faire grève, c'est la période de l'évaluation, je vais me faire mal voir par ma cheffe » (réforme des retraites), « C'est aux syndicats de faire, ce n'est pas à nous ». La CGT comprend ces réactions de repli.

Imaginons le bout de la route, l'objectif inavouée de cette « administration moderne » : Privatisation de la fonction publique et fin des statuts et des garanties, individualisation des rémunérations, intensification des charges de travail sans effectifs supplémentaires, comportements d'harcèlement, organisations syndicales simples faire-valoir dans les instances représentatives ?

La CGT lutte tous les jours contre ce cauchemar en cours de réalisation avec des succès divers, elle ne lâchera pas. **Et vous, vous en pensez quoi ? Qu'il faut laisser faire ?**

Adhérer à la CGT, ce n'est pas simplement être contre ! C'est aussi construire des alternatives !

La CGT assume son projet de transformation sociale, elle vous propose de venir en discuter pour construire la CGT de demain. Son 53^{ème} congrès a donné, au

travers des retransmissions « YOU TUBE », la réalité d'une organisation syndicale qui n'a pas que des certitudes, n'a pas de clé en main à vous refiler pour le monde de demain, mais qui se construit au fur et à mesure des luttes. La CGT se situe clairement dans une perspective de convergence des luttes ! Au midi des revendications sur la répartition des richesses et la reconnaissance des égalités. C'est avec vous qu'elle se construira.

Vous connaissez les positions que nous défendons pour nos collègues des ministères sociaux. Vous les retrouvez sur le site du SMAST-CGT. On ne va pas faire l'article. Venez en discuter en participant aux débats ouverts par le SMAST-CGT ou en mettant des messages sur la messagerie syndicale.

Vous savez que nous défendons individuellement aussi, tous les agents. Mais il faut que dans chaque direction et service, des adhérents incarnant la CGT

puissent orienter nos collègues. [La CGT](#)

Les rencontres de la CGT « Engagements, mobilisations, organisations : une réflexion sur les dernières mobilisations contre la réforme des retraites »

Le 1^{er} juin 2023, la section Mirabeau du SMAST CGT a organisé une rencontre débat avec le sociologue Karel Yon (CNRS-IDHE-Université de Nanterre-Paris X), dont les travaux portent sur le syndicalisme, les mouvements sociaux, les politiques du travail et les relations professionnelles.

Une cinquantaine d'agents y ont participé, en présentiel dans le local CGT de la tour Mirabeau autour d'un café et des chouquettes, ou à distance via Teams. Une occasion d'échanger nos idées avant la dernière manifestation du 6 juin 2023, de revenir sur le mouvement social contre la réforme des retraites et de réfléchir ensemble aux perspectives de cette mobilisation et du mouvement syndical en général.

Le mouvement social des derniers six mois au-delà de la question des retraites, a été à la fois l'expression d'une colère sociale face à la dégradation des conditions de travail après la célébration des « travailleurs essentiels » pendant la crise du COVID-1, ainsi que d'une rupture démocratique avec des élites

politiques qui malgré les protestations qui se déroulent depuis le milieu des années 1990, restent sourdes aux revendications populaires. Ce sentiment de mépris et d'indifférence a été exacerbé par la réélection d'Emmanuel Macron en 2022, réélu plus par rejet de la candidate du RN que par adhésion à son



projet.

En revenant sur les différentes séquences de la mobilisation, Karel Yon a rappelé que dans un premier temps, entre janvier et mars 2023, une intersyndicale inédite depuis plusieurs décennies, a fortement impulsé le mouvement et accru la légitimité du discours syndical. Depuis janvier, tous les syndicats ont d'ailleurs enregistré une augmentation de leurs effectifs, ce qui n'avait pas été observé depuis des années.

Il y a certes eu des discussions sur la bonne stratégie à adopter, d'autant plus que la CFDT a joué un rôle central dans l'intersyndicale après avoir été obligée de constater l'inefficacité de son propre modèle de syndicalisme « réformiste » face au mépris du gouvernement et du président Emmanuel Macron à l'égard des syndicats. Cependant, la direction de la CFDT a refusé d'envisager toute forme de blocus économique ou de perturbation politique.

Les organisations syndicales plus radicales ont en revanche encouragé des actions directes telles que des coupures d'électricité, des occupations ou des blocages et une généralisation de la grève. Toutefois cette stratégie ne s'est pas généralisée : d'une part, la capacité de grève des syndicats s'est érodée au fil des ans, d'autre part la tenue fin mars d'un congrès difficile a également affaibli la CGT.

Stagnation des salaires, retour de l'inflation, mais de manière plus structurelle désindustrialisation, précarisation de l'emploi, développement de la sous-traitance et politiques néolibérales pour limiter le droit de grève et affaiblir la représentation syndicale, rendent plus difficiles le déclenchement des grèves et leur généralisation.

La première réforme d'Emmanuel Macron en

septembre 2017 a consisté par ailleurs à réduire d'un tiers le nombre de délégués du personnel dans les entreprises. Des grèves fortes et de longue durée se sont développées dans quelques secteurs telles les raffineries de pétrole et la collecte des déchets, mais le gouvernement n'a pas hésité à « réquisitionner » les grévistes à la SNCF, dans l'éducation et à la RATP. L'introduction d'exigences de « service minimum » et l'obligation pour les travailleurs de se déclarer en grève deux jours à l'avance sont des mesures fortement dissuasives. Ces dispositifs vident les assemblées des personnels qui représentaient des moments importants dans la dynamique de construction des revendications et de la grève. Dès lors, d'autres formes de mobilisation en dehors de syndicats se sont développées, notamment lorsque le gouvernement a décidé mi-mars de faire appel au 49.3 pour faire passer la réforme sans le vote du parlement.

Une deuxième phase de la mobilisation a ainsi démarré, marquée par la dénonciation de ces pratiques antidémocratiques du gouvernement décidé à faire passer sa réforme coûte que coûte et par la répression violente des manifestations de rue. Dans cette deuxième phase de la mobilisation plus politique, le rôle de la jeunesse a été plus important, la visibilité des Gilets jaunes et des « black bloc » a été plus forte, et il y a eu des convergences avec d'autres mouvements sociaux, notamment les luttes contre le changement climatique

Alors que grèves et journées d'action syndicales se sont espacées en avril, des formes d'action plus spontanées, diffuses ont permis la persistance de la contestation, créant un nouveau pic de mobilisation de masse à l'occasion du 1er mai. Cela a conduit l'intersyndicale à annoncer une nouvelle journée d'action le 6 juin, deux jours avant le vote parlementaire d'un projet de loi annulant le relèvement de l'âge légal de la retraite à 64 ans. En effet, la protestation sociale s'est fortement articulée avec les luttes parlementaires. Cependant, la collaboration entre l'intersyndicale et les groupes parlementaires, notamment la « NUPES » et en particulier le groupe LFI n'a pas été exempte de tensions, les syndicats reprochant à LFI de vouloir prendre le leadership sur un terrain d'action qu'ils considéraient comme le leur.

Selon Karel Yon, ces tensions sont le résultat de trente ans de distanciation syndicale vis-à-vis de la politique et des partis de gauche. Elles reflèteraient également la tendance de certains secteurs de LFI à penser les syndicats comme des organisations dépassées. L'élection de militants syndicaux et sociaux parmi les députés LFI en 2022, ainsi que la présence de certains parlementaires LFI sur les piquets de grève, leur

dénonciation des violences policières et le fait que le FN est désormais proche du pouvoir, pourraient, selon Karel Yon qui prône une ré-politisation de l'action syndicale, remettre la question des relations entre syndicats et partis de gauche au centre du débat.

La réforme de retraites est passée avec le recours à des dispositifs législatifs inhabituels et antidémocratiques face à la résistance exemplaire d'une opposition massive et populaire et à la lutte unitaire et démocratique des syndicats. C'est sur ces acquis qu'il faut s'appuyer pour les luttes à venir.

Dans les syndicats de base, les questions de la qualité des conditions de travail, de la prévention, de l'égalité, du sens du travail mais aussi d'une économie soutenable pour la planète et pour la société dans son ensemble, de la justice sociale... doivent être au centre des discussions et des revendications.

Mais la lutte contre la réforme des retraites a également montré l'importance de créer des espaces d'échange et de convergence avec l'ensemble des acteurs mobilisés contre les politiques néo-libérales.

Le débat avec la salle et les agents en visio a été riche. Les questions ont porté sur l'attitude du patronat face à ce mouvement ; sur les réticences de certaines organisations syndicales face à la volonté des salariés de certaines entreprises de poursuivre les blocages ; sur les limites de l'action syndicale dans un contexte où les syndicats ne sont souvent dévalorisés par de nombreux responsables politiques et certain média.

POUR

Le Quiet-Quitting, est-ce la dernière alternative pour revendiquer ?

La période de pandémie a eu un impact important sur le rapport au travail qu'entretiennent les salariés et les agents publics. L'étude* de la Fondation Jean Jaurès, traduit l'ambivalence du rapport au travail actuel par le « je t'aime, moi non plus ». Trop tôt pour analyser les conséquences du télétravail. Le bilan annuel sur le télétravail publié par le SMAST- CGT à partir de l'étude nationale menée par la DARES témoigne d'une adhésion des agents au télétravail mais pas à un télétravail dégradé.

Cette ambivalence trouve aussi sa traduction dans « **la démission silencieuse** » (**Quiet- Quitting**). Faire le strict minimum de ce qui est demandé, de ne pas aller

au-delà du périmètre de la fiche de poste, respecter scrupuleusement la durée prescrite de travail, partir à une heure qui permet de vivre une autre vie. « **La démission silencieuse** » ne consiste pas à ne rien faire ni à se comporter en dilettante au travail. "Tu restes en poste, tu fais ton travail professionnellement, mais tu refuses les heures supplémentaires, tu refuses de répondre aux courriels ou au téléphone en dehors des horaires de travail, tu te déconnectes en télétravail et tu refuses d'assumer des responsabilités qui ne font pas partie de la description de ton poste".

Est-ce une échappatoire aux environnements toxiques, aux risques psychosociaux ? Un « lâcher prise » dans la course à l'échalote pour la promotion, l'IFSE et le CIA ou une adaptation instantanée au recul de l'âge légal de départ à la retraite du couple Touraine-Macron ? Est-ce une réponse individuelle au fait que tout cela n'a pas de sens, que la note demandée en urgence et qui revient sans commentaire ne mérite pas que l'on nous vole du temps de vie ?

« La démission silencieuse » resterait la seule solution ! Sera-t-elle dans les mois qui viennent une nouvelle manière de revendiquer ? Doit-on inciter l'administration des ministères sociaux à ouvrir des discussions sur l'organisation du temps de travail ? La CGT revendique une nouvelle baisse du temps de travail. Elle a commencé dans le privé ou l'UGICT-CGT, syndicats des ingénieurs, cadres et agents de maîtrise fait actuellement campagne sur le sujet. Une campagne d'explication sera développée au cours du dernier semestre 2023.

* [« Je t'aime, moi non plus » : les ambivalences du nouveau rapport au travail - Fondation Jean-Jaurès](#) (jean-jaures.org)



Tout d'abord, l'utilisation excessive de plastique contribue de manière significative à la pollution de l'environnement. Le plastique est une substance non biodégradable qui met des siècles à se

décomposer. De plus, les produits chimiques toxiques présents dans le plastique peuvent entraîner des conséquences néfastes sur la santé publique.

Deuxièmement, la CGT souligne que la loi anti-gaspillage (AGEC) de février 2020 est claire concernant l'utilisation de vaisselle réutilisable pour les repas et les boissons servis sur place. Cette loi, entrée en vigueur le 1er janvier 2023, s'applique à tous les établissements de restauration pouvant accueillir au moins 20 convives, y compris les restaurants d'entreprise et les cafétérias. L'Agence de la transition écologique (ADEME) estime que cette mesure pourrait réduire de 130 000 tonnes d'emballages par an.

La non-conformité à cette réglementation expose les établissements à des sanctions financières potentielles de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Dans ce contexte, la CGT se demande pourquoi le restaurant de Mirabeau ne respecte pas la loi en vigueur.

Le Ministère a répondu à la sollicitation de la CGT. L'administration a souligné que le groupement de gestion du RIE Mirabeau avait alerté la société POPOTE au sujet de l'utilisation de contenants jetables. Le prestataire a expliqué que son incapacité à proposer immédiatement des contenants en verre pour l'ensemble de la prestation était due à un stock de contenants en verre insuffisants et que leur déploiement au RIE Mirabeau avait été retardé.

La situation a désormais été partiellement réglée même si l'utilisation de contenants à usage unique reste préoccupante. Sous couvert de son nom fort sympathique l'entreprise « Popote » n'est qu'une filiale anglaise d'un des plus grands groupes internationaux de restauration collective à 29 milliards d'euros de chiffres d'affaires et dont l'actionnaire principal est le fonds de pension BlackRock.

Il semble donc tout à fait possible pour cette multinationale de fournir des repas sains et de qualité tout en réduisant son empreinte environnementale. La CGT reste déterminée à veiller à ce que ces préoccupations soient prises en compte et que la

Trop de plastique : un appel à la responsabilité environnementale

Dans une lettre adressée au Secrétaire général des ministères sociaux, le SMAST-CGT a exprimé sa préoccupation concernant l'utilisation excessive de plastique à la cantine de Mirabeau depuis le changement de prestataire. Les entrées et les desserts étaient désormais conditionnés dans des boîtes en plastique, ce qui a soulevé plusieurs préoccupations légitimes des collègues.

qualité environnement (et gastronomique) soit au rendez-vous en attendant le départ vers les autres sites ministériels. ^{FOCL}

De la décence commune et de l'éthique dans la vie publique sinon extrême droite au pouvoir en 2027

Le 28 octobre 1934, devant les délégués au Congrès du parti radical, Edouard Daladier prononça un discours dans lequel il affirmait que : "deux cents familles sont maîtresses de l'économie française et, en fait, de la politique française ». Allusion à la façon dont était dirigée la Banque de France. Fondée par Napoléon 1er en 1800, son règlement stipulait qu'elle serait placée sous la coupe des deux cents plus gros actionnaires. Ce slogan servit en partie à coaguler l'électorat du Front populaire en 1936 et aboutit à la nationalisation de la Banque de France.

Ce slogan fut aussi employé par « l'Action Française » qui lui donna une connotation répugnante que tout le monde comprend. La Gazette s'interdit par conséquent ce type d'amalgame nauséabond qui sert de fonds de commerce à l'antiparlementarisme naturel des partis d'extrême droite.

La Gazette ne considère pas non plus qu'un parent, conjoint ou ami doive se voir privé d'une autorisation de travail parce qu'il a le malheur de voir un de ses proches nommé ministre. Cela irait à l'encontre d'un principe fort pour la CGT, l'égalité professionnelle homme/femme et la lutte contre toute discrimination.

Mais la Gazette reste vigilante sans sombrer dans un quelconque complotisme quand elle observe les nombreuses décisions de déport d'attributions touchant un nombre significatif de ministres pour éviter les conflits d'intérêts, les mises en examen pour prise illégale d'intérêts de ministres ou de haut fonctionnaire de la République, l'emploi fictif de proches dans les institutions de la République, le déficit de transparence dans la commande publique en matière de prestations intellectuelles, un manque de transparence dans les informations produites par la statistique publique... Cela commence à faire beaucoup !

La réfaction du vivier de recrutement des cadres de la Macronie ne doit pas avoir pour conséquence de voir régler les affaires publiques par le népotisme. **A moins**

que l'argument de « la République des copains et des coquins » devienne crédible et constitue un marchepied formidable pour l'accès au pouvoir de l'extrême droite ! ^{FOCL}

ECOUTE.ES, INFORME.ES, PROTEGE.ES

vous êtes la cgt ?
ON EST LA CGT!

Se syndiquer est un droit, à la CGT c'est un plus

SYNDIQUEZ-VOUS !

Auprès de votre représentant CGT ou en ligne

(<https://smast.reference-syndicale.fr/se-syndiquer/>)